

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2180

3 septembre 2012

SOMMAIRE

AC Quant	104609	Redwall Properties S.à r.l.	104632
Alternative Petroleum Technologies S.A.	104595	Renewable Finance S.A.	104610
Aluminium Europe S.A.	104595	River Melody Sarl	104632
AMBD SICAV	104594	Rouver Investments S.à r.l.	104631
Aquaex S.A.	104611	Rouver Investments S.à r.l.	104633
Arkess Sicav	104609	Royal Eight Ball S.à r.l.	104633
Athena Sicav	104594	Sageco S.A.	104639
CDCL S.A.	104618	Salp Europe S.A.	104640
Cross Commodity Long/Short Fund	104597	Sampan Properties S.à r.l.	104634
Deka-WorldGarant 4/2012	104610	Sargos Properties S.à r.l.	104635
Deka-WorldGarant BestStart 4/2012 ...	104610	Saturn Properties S.à r.l.	104636
Fifof 1 S. à r.l.	104605	Seindorf S.A.	104636
Fifof 2 S. à r.l.	104607	Sensity	104636
Firstwood Investments Lux S.à r.l.	104621	SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A.	104629
GELF European Holdings (Lux) S.à r.l. ..	104629	S.I.P. Investments S.A.	104617
General Sodex Gemini Holding S.A.	104628	Slavinvest Finance S.A.	104638
Global Blue Finance S.à r.l.	104633	S.L.C.G. S.A.	104631
Globetrotter Finance S.à r.l.	104633	Société Civile Immobilière de Helfent ..	104639
Gordon Gambro Holding S.à r.l.	104640	Société Financière de l'Eridan SPF S.A. .	104639
Inmet Panama II S.A.	104610	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A.	104634
Le Premier Sirocco S.C.A.	104629	Sphinx Luxco A S.à r.l.	104638
Locatem S.A.	104596	Sphinx Luxco B S.à r.l.	104639
Magma Capital	104596	Sphinx Luxco C S.à r.l.	104639
Middenberm Group Holding Luxembourg S.A.	104630	S.P.R.I. S.A.	104634
Mittelstandsfonds I	104597	S.P.R.I. S.A.	104635
Miura Re S.A.	104630	Sun Properties S.à r.l.	104640
OneFund SICAV	104609	SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	104635
PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l.	104631	TFIN S.A.	104596
PHM Topco 17 S.à r.l.	104631	T.T.V. Finances S.A.	104594
Projectswiss S.à r.l.	104631	Variolabel Sicav	104609
RAFK Associés SA	104632	WFL Invest FCP-FIS	104609
Rebalk S.à r.l.	104633	Whitewood (Ring) UK S.à r.l.	104611

T.T.V. Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 118.123.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des actionnaires, qui se tiendra extraordinairement le vendredi 21 septembre 2012 à 10.30 heures, à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Révocation du Commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes.
2. Report de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires appelée à délibérer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011.
3. Rapport de gestion du Conseil d'administration et rapport du Commissaire aux comptes concernant l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.
4. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011; affectation des résultats.
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2011.
6. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2012110008/5710/21.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.419.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 Septembre 2012 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2012
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Election du réviseur d'entreprises
5. Election des administrateurs
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012112543/755/24.

Athena Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 47.027.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 26 Septembre 2012 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du réviseur d'entreprises

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30.06.2012
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
4. Election du réviseur d'entreprises
5. Election des administrateurs
6. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires nominatifs qui souhaitent prendre part à cette Assemblée doivent, dans les mêmes délais, faire connaître à la Société leur intention d'y participer.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012112544/755/24.

Alternative Petroleum Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.328.

The shareholders of the Company are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

OF SHAREHOLDERS to be held at the offices of NautaDutilh Avocats Luxembourg at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg on Wednesday, 12 September 2012 at 11 a.m. in order to deliberate on the following matters:

Agenda:

1. Revocation of Mr. Patrick Grimes as director of the Company with immediate effect.
2. Appointment of Mr. George Rudman, as new director of the Company with immediate effect and for a period ending at the annual general shareholders' meeting of the Company to be held in 2013.
3. Miscellaneous.

Luxembourg, 20 August 2012.

For the Board of Directors

Dr. Fred Buckingham

Director / Chairman

Référence de publication: 2012107168/5267/19.

Aluminium Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 89.021.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra de manière extraordinaire le mercredi 12 septembre 2012 à 11.00 heures au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Détermination du siège social de la société
2. Elections statutaires
3. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
4. Approbation des bilans, comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
6. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012108936/20.

Magma Capital, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 152.395.

According to Articles 23ff. of the Articles of Incorporation of the company, the Board of Directors hereby invites you to attend the

ANNUAL ORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of the company on *13 September 2012*, 11 a.m., at the registered office of Magma Capital with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Auditor on the financial statements for the financial year as per 30 June 2012.
2. Approval of the balance sheet as per 30 June 2012 and the profit and loss statement.
3. Discharge of the members of the Board of Directors for the financial year that elapsed.
4. Remuneration for the Members of the Board of Directors.
5. Re-election of the Auditor.
6. Miscellaneous.

In order to attend the Ordinary General Meeting and for the proper execution of the voting rights, the shareholders will have to deposit their shares at least five (5) days before the meeting. Only those who have submitted written notice of the deposit to the company are admitted to attend the meeting. Each shareholder may be represented by a person who is duly authorized by proxy. The proxies and the voting instruction forms have to be deposited at least five (5) days before the meeting at the company's registered office. For the duly convocation of the meeting, no quorum is required.

Luxembourg, August 2012.

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012107173/755/25.

TFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 105.277.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au 17, rue Beaumont, L-1219, Luxembourg, le *13 Septembre 2012* à 9 heures 30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

TFIN S.A.

Référence de publication: 2012108937/545/17.

Locatem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 86.758.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi *11 sept. 2012* à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2011.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2012109298/1267/16.

Cross Commodity Long/Short Fund, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement und das Sonderreglement des Fonds Cross Commodity Long/Short Fund, in Kraft getreten am 27. August 2012, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. August 2012.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Maren Hermesdorf

Référence de publication: 2012091071/12.

(120127532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Mittelstandsfonds I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 170.430.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Patrimonium Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 163.318, acting in its capacity as general partner and on behalf of Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, a société en commandite par actions (S.C.A.) qualifying as a société d'investissement à capital variable (SICAV) – fonds d'investissement spécialisé (SIF), incorporated under and governed by the law dated 13 February 2007 relating to specialized investment funds, as amended, having its registered office at 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 165.464,

here represented by Me Nathalie BERCK, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 24 July 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Denomination. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Mittelstandsfonds I" (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise, may invest in any way and in any type of assets and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single member, or as the case may be, by a resolution of the extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association or, if permitted by law, by the board of managers.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the single member or, as the case may be, by a resolution of the extraordinary general meeting of its members, adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

The Company may repurchase its shares if permitted and under the conditions provided by the law.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among members or, if there is no more than one member, to third parties. If the Company has more than one member, and, except if otherwise provided by law, the transfer of shares to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by several managers who need not be members and form together the board of managers.

The board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the board of managers. Vis-à-vis third parties the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The board of managers may confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and to fix their emoluments.

The managers are appointed and removed from office by a resolution of the single member or by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting

in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote. If permitted by law, managers may also cast their vote by mail.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of twothird (2/3) of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of the votes cast.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman and the secretary of the meeting or by two managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of any manager or the signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

Art. 8. Liability of the Managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its members by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Member voting rights. The single member assumes all powers conferred by the law to the general meeting of members. In case of plurality of members, each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Member Meetings. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person on at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the reso-

lutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the members (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change the nationality of the Company are to be taken by members representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the member(s) at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The member(s), or if expressly permitted by law, the managers, may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the member(s) upon decision of the single member or, as the case may be, a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the member(s) upon decision of the single member or, as the case may be, a general meeting of members. The single member or, as the case may be, the general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved and, unless the law permits otherwise, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by a resolution of the single member or, as the case may be, by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 2001 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2013.

Subscription – Payment

The articles of association having thus been established, Patrimonium Luxembourg, acting in its capacity as general partner and on behalf of Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, prenamed, declared that Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund subscribes the entire share capital divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (€ 25.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Resolution of the sole member

1. The Company will be managed by a board of managers, appointed for unlimited duration, composed as follows:

- Mr Stefan Weibel, (Fund Manager, Patrimonium AS Advisors AG), with professional address at Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Switzerland, born on 1 March 1965 in Basel, Switzerland, as chairman and manager;

- Mr Martin Vogel, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, born on 29 April 1963 in Trüllikon, Switzerland, manager;

- Mr Garry Pieters, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, born on 29 March 1958 in 's-Gravenhage, Netherlands, manager.

2. The registered office of the Company shall be established at 14, rue Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet,

Pardevant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Patrimonium Luxembourg, une société a responsabilité limitée, constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.318, agissant en sa capacité d'associé commandité et pour le compte de Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, une société en commandite par actions (S.C.A.), sous le régime de société d'investissement à capital variable (SICAV) – fonds d'investissement spécialisé (SIF), constituée et régie en vertu de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée, ayant son siège social au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B.165.464,

ici représentée par Me Nathalie BERCK, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration faite à Luxembourg le 24 juillet 2012.

La procuration pré-mentionnée, signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mittelstandsfonds I» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement

pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi gager, transférer, grever ou créer autrement des sûretés sur certains ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitative de quelque sorte que ce soit. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat auxquels la Société est partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique, ou le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts ou, si cela est permis par la loi, par le conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

La Société peut racheter ses actions si cela est permis et dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés ou, s'il n'existe pas plus d'un associé, à des tiers. Si la Société a plus d'un associé et, sauf dispositions contraires de la loi, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par plusieurs gérants, associés ou non, lesquels forment ensemble le conseil de gérance.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Le conseil de gérance peut déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

Les gérants sont nommés et révoqués par une décision de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique ou autres moyens similaires. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Si cela est permis par la loi, les gérants peuvent également voter par correspondance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et agir que si une majorité de deux-tiers (2/3) de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valides si elles sont approuvées par une majorité des voix exprimées.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président et le secrétaire de cette réunion ou par deux gérants.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature de tout gérant ou la signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'une faute intentionnelle, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du fondé de pouvoir ou gérant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la loi à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées en ce compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, de visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre les uns les autres, une participation à une réunion par ces moyens équivalent à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par le(s) gérant(s) par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorités comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le conseil de gérance établit les comptes annuels à la fin de l'exercice social. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le(s) associé(s) ou, si cela est expressément permis par la loi, les gérants peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associé(s) par décision prise par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'associé unique, ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, et, à moins que la loi n'en dispose autrement, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, qui seront nommés par une décision de l'associé unique, ou, le cas échéant par l'assemblée générale des associés, laquelle fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, Patrimonium Luxembourg, agissant en sa qualité d'associé commandité et pour le compte de Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund, précédemment nommés, déclare que Patrimonium Luxembourg Distressed Debt Fund souscrit à l'intégralité du capital social de la Société divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (€ 12.500,-) est maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Résolutions de l'associé unique

1. La Société sera gérée par un conseil de gérance, nommé pour une durée indéterminée, composé comme suit:
 - M. Stefan Weibel (Fund Manager, Patrimonium AS Advisors AG), résidant professionnellement au Zugerstrasse 74, CH-6340 Baar, Suisse, né le 1^{er} mars 1965 à Bâle, Suisse, président et gérant;
 - M. Martin Vogel, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 avril 1963 à Trüllikon, Suisse, gérant;
 - M. Garry Pieters, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 mars 1958 à 's -Gravenhage, Pays-Bas, gérant.
2. Le siège social de la Société est établi au 14, Porte de France, L-4360 Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Berck, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2012. Relation: DIE/2012/8867. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au mémorial C.

Diekirch, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095981/455.

(120133246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2012.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 124.970.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of August.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, a public limited company governed by the laws of Luxembourg with registered office in L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, under number B 27.605,

here represented by Mr Laurent CLAIRET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 6th August 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of FIFOF 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 124.970; incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 27 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°876 of 14 May 2007 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°537 of 4 March 2008.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Change of registered office of the Company;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

104606

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 46, Avenue J.F. Kennedy to L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich, with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

Art. 5. Registered Office. (First paragraph). "The registered office of the Company is established in the city of Hesperange."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Hesperange on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour d'août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.605,

ici représentée par Monsieur Laurent CLAIRET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2012, à Luxembourg, ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de FIFOF 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.970, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°876 of 14 mai 2007 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°537 of 4 mars 2008. Le comparant, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement de siège social de la Société;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1855 Luxembourg, 46, Avenue J.F. Kennedy à L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich, avec effet immédiat.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. Siège Social. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune d'Hesperange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2012. Relation: DIE/2012/9248. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103081/90.

(120141258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

Fifof 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 124.985.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of August.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, a public limited company governed by the laws of Luxembourg with registered office in L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies Registry of Luxembourg, under number B 27.005,

here represented by Mr Laurent CLAIRET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 6th August 2012, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of FIFOF 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 40, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 124.985; incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 27 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°801 of 11 May 2007 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°537 of 4 March 2008.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Change of registered office of the Company;
2. Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from L-1855 Luxembourg, 46, Avenue J.F. Kennedy to L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich, with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

Art. 5. Registered Office. (First paragraph). "The registered office of the Company is established in the city of Hesperange."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing

proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Hesperange on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le septième jour d'août.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BNP PARIBAS INVESTMENT PARTNERS LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 27.605,

ici représentée par Monsieur Laurent CLAIRET, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 août 2012, à Luxembourg, ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de FIFOF 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-124.985, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°861 of 11 mai 2007 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°537 of 4 mars 2008. Le comparant, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Changement de siège social de la Société;
2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de L-1855 Luxembourg, 46, Avenue J.F. Kennedy à L-5826 Hesperange, 33 rue de Gasperich, avec effet immédiat.

Seconde résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

Art. 5. Siège Social. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune d'Hesperange.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Clairet, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 8 août 2012. Relation: DIE/2012/9251. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 8 août 2012.

Référence de publication: 2012103082/90.

(120141257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2012.

WFL Invest FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} août 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Référence de publication: 2012108647/8.

(120147310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

Arkess Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.873.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2012.

Référence de publication: 2012110565/10.

(120149841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2012.

AC Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.943.

Wir teilen mit, dass sich die Berufsadresse der folgenden Mitglieder des Verwaltungsrates geändert hat und nunmehr wie folgt lautet:

- Herr Roman Rosslenbroich, geschäftsansässig Valentinskamp 70, D-20355 Hamburg,
- Herr Jost Rodewald, geschäftsansässig Valentinskamp 70, D-20355 Hamburg, und
- Herr Marc Kriegsmann, geschäftsansässig 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 8. Mai 2012

Die Generalversammlung hat beschlossen:

- die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Jost Rodewald, Herrn Marc Kriegsmann und Herrn Roman Rosslenbroich bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, zu verlängern.
- das Mandat von Ernst & Young Luxembourg S.A., réviseur d'entreprises agréé, 7, rue Gabriel Lippmann, L-5356 Munsbach bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111511/19.

(120151251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

**OneFund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Variolabel Sicav).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.805.

Wir teilen mit, dass sich die Berufsadresse des folgenden Verwaltungsratsmitglieds geändert hat und nunmehr wie folgt lautet:

- Herr Michael Sanders, 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 15. Juni 2012

Die Generalversammlung hat beschlossen, die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten jährlichen Generalversammlung, zu verlängern:

- Herr Thomas Kraus
- Herr Michael Sanders
- Herr Eric Lüteneegger

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111835/18.

(120151231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Renewable Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 157.212.

Wir teilen mit, dass sich die Berufsadresse der folgenden Mitglieder des Verwaltungsrates geändert hat und nunmehr wie folgt lautet:

- Herr Jost Rodewald, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,
- Herr Uwe Krönert, beruflich ansässig in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg;

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre vom 9. Mai 2012

Die Generalversammlung hat beschlossen:

- das Verwaltungsratsmandat von Herrn Uwe Krönert bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2015 stattfinden wird, zu verlängern.
- das Mandat von PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2013 stattfinden wird, zu verlängern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012111889/18.

(120151292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2012.

Inmet Panama II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.868.

RECTIFICATIF

Dans l'en-tête de la publication des statuts, à la page 74769 du Mémorial C n° 1558 du 21 juin 2012, il y a lieu de corriger comme suit la dénomination de la société:

- au lieu de: «Inmet Panana II S.A.»
- lire: «Inmet Panama II S.A.»

Référence de publication: 2012112037/11.

Deka-WorldGarant BestStart 4/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds Deka-WorldGarant BestStart 4/2012 abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im September 2012.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2012112545/1208/11.

Deka-WorldGarant 4/2012, Fonds Commun de Placement.

Die Deka International S.A., Luxemburg, als Verwaltungsgesellschaft des nach Teil I des luxemburgischen Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen errichteten Investmentfonds (fonds commun de placement) teilt hierdurch mit, dass das Liquidationsverfahren des Fonds Deka-WorldGarant 4/2012 abgeschlossen wurde. Alle Gelder wurden an die Anteilseigner ausgezahlt.

Luxemburg, im September 2012.

Deka International S.A.

Die Geschäftsführung

Référence de publication: 2012112546/1208/11.

Aquaex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.877.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 02. August 2012

Aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 02. August 2012 geht Folgendes hervor:

- Der Rücktritt des Alleinverwalters, Herr Henricus E.M. TEULINGS, wird mit Wirkung zum heutigen Tage angenommen;
- Herr Claude Zenner, geboren am 27 August 1965 in Luxemburg, wohnhaft zu L-8086 Bertrange, 30, Cité Wénkel, wird zum neuen Alleinverwalter verpflichtet, mit der Befugnis die Gesellschaft in allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Sein Mandat endet sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2017.

Luxemburg, den 02. August 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2012099026/17.

(120136677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Whitewood (Ring) UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.545.000,00.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 170.173.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société privée à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of three million nine hundred forty-four thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 3,944,444.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Whitewood (Ring) UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.173 (the Company). The Company has been incorporated on July 11, 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary, in the process of publication with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since that date.

III. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda

Agenda

1. To increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty thousand British Pounds (GBP 1,530,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), to one million five hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 1,545,000.-) by way of the issuance of one million five hundred thirty thousand (1,530,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

2. To accept the subscription of one million five hundred thirty thousand (1,530,000) newly issued shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, by Whitewood TV City UK S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, having a share capital of three million nine hundred forty-four thousand four hundred forty-four British Pounds (GBP 3,944,444.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 170.084 by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of thirty million six hundred thousand British Pounds (GBP 30,600,000.-) Whitewood TV City UK S.à r.l. holds against the Company, and to allocate such new shares to Whitewood TV City UK S.à r.l.

3. To amend article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the resolutions to be adopted under item 1.

4. To amend article 7 of the Articles.

5. To amend article 8.2 of the Articles.

6. To appoint class C managers.

7. To amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

8. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty thousand British Pounds (GBP 1,530,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-), to one million five hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 1,545,000.-) by way of the issuance of one million five hundred thirty thousand (1,530,000) shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, and having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon,

Whitewood TV City UK S.à r.l., represented as stated above, declares to subscribe for one million five hundred thirty thousand (1,530,000) newly issued shares, with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-), each, by a contribution in kind consisting of a receivable of a total amount of thirty million six hundred thousand British Pounds (GBP 30,600,000.-) Whitewood TV City UK S.à r.l. holds against the Company (the Receivable), it being understood that such contribution shall be allocated as follows:

- an amount of one million five hundred thirty thousand British Pounds (GBP 1,530,000.-) to the share capital account of the Company; and

- an amount of twenty-nine million seventy thousand British Pounds (GBP 29,070,000.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of Whitewood TV City UK S.à r.l. and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that, as of the date of the Certificate:

- Whitewood TV City UK S.à r.l. is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company is valued at least at thirty million six hundred thousand British Pounds (GBP 30,600,000.-);

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Whitewood TV City UK S.à r.l. to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Whitewood TV City UK S.à r.l. and upon the contribution of the Receivable by Whitewood TV City UK S.à r.l. to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate, after signature *in varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at one million five hundred forty-five thousand British Pounds (GBP 1,545,000.-), represented by one million five hundred forty-five thousand (1,545,000) shares, in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of eight (8) members (the Board). The Board shall be composed of one (1) or several class A manager(s), one (1) or several class B manager(s) and one (1) or several class C manager(s). The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may at any time revoke and replace the manager(s).

7.2. Norfolk Joint Venture Limited (registered in England and Wales under number 08116327) whose registered office is at Norfolk House, 31 St James’ Square, London SWY 4JJ (Stanhope) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by Stanhope or a duly authorised officer to propose two (2) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class A manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class A manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class A manager.

7.3. AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.972 (AIMCo) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by AIMCo or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class B manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class B manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class B manager.

7.4. MF White Television City Limited, whose registered office is at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE (Mitsui) solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the shareholder(s)) signed by Mitsui or a duly authorised officer to propose three (3) persons for appointment by a general meeting of shareholders as class C manager(s) from time to time. It shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such class C manager and to propose the appointment of another person to act in place of such class C manager.

7.5 The Board shall nominate one class B manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, any other class B manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.

7.6 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 8.2 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ 8.2. Procedure.

(i) The Board can deliberate or act validly only if at least three (3) of its members are present at a meeting of the Board, of whom one (1) must be a class A manager, one (1) must be a class B manager and one (1) must be a class C manager, present at the commencement and throughout the whole of the Board meeting, provided that in each case:

a. such meetings shall not be quorate unless (i) the number of managers ordinarily resident for tax purposes only in Luxembourg (the Resident Manager(s)) present in person shall exceed the aggregate of all other managers in attendance in person or by proxy and (ii) at least fifty (50) per cent. of the managers are present in person or represented at such meetings;

b. subject as provided in clause 8.2 (i)a. above each manager shall be allowed to appoint another manager as his proxy in his absence;

c. if within one hour from the time appointed for the Board meeting a quorum is not present the Board meeting shall (unless a class A manager, a class B manager and a class C manager agree otherwise) stand adjourned to the second day other than a Saturday, Sunday or any other day which is a public holiday in Luxembourg (a Business Day) next following at the same time and place, unless the Board meeting has been called at short notice pursuant to clause 8.2 (iii) in which case such Board meeting shall stand adjourned to the Business Day next following at the same time and place; and

d. (subject as provided in clause 8.2 (i)a. above) the quorum at the continuation of any meeting adjourned pursuant to clause 8.2 (i)c. shall be, if there is no class A manager in attendance at such adjourned meeting, any one class B manager and one class C manager present in person.

(ii) Meetings of the Board shall be held in Luxembourg at such times as the Board shall determine but, unless otherwise agreed in writing by the shareholders, a meeting of the Board shall be held at least quarterly.

(iii) Unless otherwise agreed, not less than ten (10) Business Days’ notice of each meeting of the Board or any committee of the Board together with the agenda for such meeting and relevant Board papers shall be given to each member of the Board, provided that any manager may require a meeting of the Board to be held on not less than 48 hours’ notice if he or she considers that circumstances justify such shorter period of notice (provided always that the shareholders shall act in good faith in relation to this clause and this clause shall not be used in order to secure a reduced quorum).

(iv) The Company shall make available to the managers and, upon request, to the shareholders copies of (and supporting papers relating to) minutes of meetings of the Board, such minutes and papers to be provided within ten (10) Business Days after any such meetings.

(v) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vi) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature."

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the following persons as class C managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

- Douwe Terpstra, private employee, born on October 31, 1958 in Leeuwarden, the Netherlands, with professional residence at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- David Catala, private employee, born on January 19, 1979 in Gent, Belgium, with professional residence at 65, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and
- Makoto Fukui, private employee, born on March 16, 1974 in Japan with professional residence at 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, London W1J 5AE, United Kingdom.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and the necessary filings with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Whitewood TV City UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à trois millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre livres Sterling (GBP 3.944.444,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l'Associé Unique) de Whitewood (Ring) UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social s'élève à quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.173 (la Société). La Société a été constituée le 11 juillet 2012 suivant acte du notaire instrumentant, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. La partie comparante, dûment représentée, ayant reconnu avoir été pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour qui suit:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent trente mille livres Sterling (GBP 1.530.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-), à un million cinq cent quarante-cinq mille livres Sterling (GBP 1.545.000,-) par l'émission de un million cinq cent trente mille (1.530.000)

parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Accepter la souscription de un million cinq cent trente mille (1.530.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune par Whitewood TV City UK S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, dont le capital social s'élève à trois millions neuf cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre livres Sterling (GBP 3.944.444,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.084 par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trente millions six cent mille livres Sterling (GBP 30.600.000,-) que Whitewood TV City UK S.à r.l détient envers la Société, et d'affecter ces nouvelles parts sociales à Whitewood TV City UK S.à r.l;

3. Modifier l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les résolutions à adopter au point 1.

4. Modifier l'article 7 des Statuts.

5. Modifier l'article 8.2 des Statuts.

6. Nommer de gérants de classe C.

7. Modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et aux dépôts nécessaires au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

8. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent trente mille livres Sterling (GBP 1.530.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de quinze mille livres Sterling (GBP 15.000,-), à un million cinq cent quarante-cinq mille livres Sterling (GBP 1.545.000,-) par l'émission de un million cinq cent trente mille (1.530.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription – Libération

Sur ces faits,

Whitewood TV City UK S.à r.l, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cinq cent trente mille (1.530.000) parts sociales nouvellement émises, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,) chacune, par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de trente millions six cent mille livres Sterling (GBP 30.600.000,-) détenue par Whitewood TV City UK S.à r.l, envers la Société (la Créance), étant entendu qu'un tel apport sera affecté de la manière suivante:

- un montant de un million cinq cent trente mille livres Sterling (GBP 1.530.000,-) au compte de capital social de la Société;et

- un montant de vingt-neuf millions soixante-dix mille livres Sterling (GBP 29.070.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport de la Créance est constatée par un certificat émis à la date des présentes par la gérance de of Whitewood TV City UK S.à r.l. et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste essentiellement que, à la date du Certificat:

- Whitewood TV City UK S.à r.l est le seul propriétaire de la créance, le seul autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;

- la Créance est certaine, liquide et exigible;

- sur base de principes comptables luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée à au moins trente millions six cent mille livres Sterling (GBP 30.600.000,-);

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par Whitewood TV City UK S.à r.l. à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et

- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance contribué à la Société sont ou seront accomplies par Whitewood TV City UK S.à r.l et, au moment de l'apport de la Créance par Whitewood TV City UK S.à r.l à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui s'éteindra par confusion en vertu de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million cinq cent quarante-cinq mille livres Sterling (GBP 1.545.000,-), représenté par un million cinq cent quarante-cinq mille (1.545.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre Sterling (GBP 1,-) chacune»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

“ Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de huit (8) membres au maximum (le Conseil). Le Conseil sera composé d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe A, d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe B et d'un (1) ou de plusieurs gérants de classe C Les gérants ne sont pas nécessairement associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut à tout moment révoquer et remplacer le(s) gérant(s).

7.2. Seul Norfolk Joint Venture Limited (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 08116327) dont le siège social est situé à Nortfolk House, 31 St James' Square, Londres SWY 4JJ (Stanhope) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par Stanhope ou un agent dûment autorisée, de proposer deux (2) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe A de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe A et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci.

7.3. Seul AIMCo RE Holdings (Luxembourg) IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 168.972 (AIMCo) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par AIMCo ou un agent dûment autorisée, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe B de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe B et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci.

7.4. Seul MF White Television City Limited, dont le siège social est situé au 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE (Mitsui) aura le droit, à exercer par avis écrit à la Société (avec les autres associés en copie) signé par Mitsui ou un agent dûment autorisée, de proposer trois (3) personnes à la nomination par l'assemblée générale des associés aux fonctions de gérant(s) de classe C de temps à autres. Il aura également seul le droit de révoquer ce gérant de classe C et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de celui-ci.

7.5. Le Conseil désignera un gérant de classe B comme président (le Président). Le Président agira comme président de chaque réunion du Conseil. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil, un autre gérant de classe B présent décidera qui d'entre eux agira comme Président pro tempore à cette réunion. Afin d'éviter toute ambiguïté, le Président n'aura pas de seconde voix ni de voix prépondérante.

7.6. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés prise conformément aux dispositions de cette clause 7.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 8.2 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

8.2. Procédure.

(i) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins trois

(3) de ses membres sont présents à la réunion du Conseil, dont un (1) doit être un gérant de classe A, un (1) doit être un gérant de classe B et un (1) doit être un gérant de classe C, présents au commencement et pendant toute la durée de la réunion du Conseil, à condition dans chaque cas que:

a. ces réunions n'atteindront pas le quorum à moins (i) que le nombre de gérants d'ordinaire résidents fiscaux à Luxembourg (le(s) Gérant(s) Résident(s)) présents en personne dépasse le total de tous les autres gérants participant en personne ou par procuration et (ii) qu'au moins cinquante (50) pour cent des gérants sont présents en personne ou représentés à ces réunions;

b. sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus, chaque gérant pourra nommer un autre gérant comme son mandataire en son absence;

c. si, pendant l'heure après l'horaire fixé pour la réunion du Conseil un quorum n'est pas présent, la réunion du Conseil (à moins qu'un gérant de classe A, un gérant de classe B et un gérant de classe C n'en conviennent autrement) sera ajournée au deuxième jour suivant autre qu'un samedi, dimanche ou tout autre jour férié à Luxembourg (un Jour Ouvré) à la même heure et au même endroit, à moins que le Conseil n'ait été convoqué dans un délai très court en vertu de la clause 8.2 (iii) auquel cas cette réunion du Conseil sera ajournée au Jour Ouvré suivant à la même heure et au même endroit; et

d. (sous réserve des dispositions de la clause 8.2 (i)a. ci-dessus) le quorum à la reprise d'une réunion ajournée en vertu de la clause 8.2 (i)c. sera, si aucun gérant de classe A n'assiste à cette réunion ajournée, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe C présents en personne.

(ii) Les réunions du Conseil se tiendront à Luxembourg aux moments déterminés par le Conseil mais, à moins que les associés n'en conviennent autrement par écrit, une réunion se tiendra au moins par trimestre.

(iii) Sauf décision contraire, un avis d'au moins dix (10) Jours Ouvrés de chaque réunion du Conseil ou d'un comité du Conseil ainsi que l'ordre du jour de la réunion et tous les documents du Conseil pertinents sera donné à chaque membre du Conseil, à condition qu'un gérant puisse exiger une réunion du Conseil à tenir dans un délai de convocation d'au moins 48 heures si il ou elle considère que des circonstances justifient ce délai de convocation plus court (à condition toujours que les associés agissent de bonne foi en ce qui concerne cette clause et que cette clause ne soit pas utilisée pour obtenir un quorum réduit).

(iv) La Société mettra à disposition des gérant et, sur demande, des associés les copies (et tous les documents y relatifs) des procès-verbaux des réunions du Conseil, à délivrer dans les dix (10) Jours Ouvrés après les réunions.

(v) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vi) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe C de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Douwe Terpstra, employé privé, né le 31 octobre 1958 à Leeuwarden, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- David Catala, employé privé, né le 19 janvier 1979 à Gent, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, et

- Makoto Fukui, employé privé, né le 16 mars 1974 au Japon, dont l'adresse professionnelle est située au 7th Floor Berger House, 38 Berkeley Square, Londres W1J 5AE, Royaume-Uni.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et aux dépôts nécessaires au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est approximativement estimé à la somme de EUR 7.000..

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35878. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012099797/363.

(120136279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099642/9.

(120136798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

CDCL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 16.861.

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CDCL-S.A., ayant son siège social au 21, rue Léon Laval, L-3372, Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.861 (ci-après la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 1979, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 204 du 4 septembre 1979. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 16 décembre 2011, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, n° 286, le 2 février 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des neuf cent treize mille cinq cents (913.500) actions ordinaires, et quatre-vingt-six mille cinq cents (86.500) actions privilégiées sans droit de vote, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, étant entendu que, conformément à l'article 49-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), le droit de vote des quarante-trois mille quatre cent vingt-deux (43.422) actions privilégiées sans droit de vote détenues par la Société (les «Actions Privilégiées») est suspendu, pour autant que ce droit de vote trouve à s'appliquer. L'assemblée générale peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), par la création et l'émission de neuf cent cinquante-six mille cinq cent soixante-dix-huit (956.578) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes;

2. Renonciation à leur droit préférentiel de souscription par (i) H.L.R. S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 66, rue du Baumbusch, L-8213 Mamer, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.769 («H.L.R. S.A.»), (ii) Kiro S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, Cité Beaulieu, L-3383 Noertzange, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.143 («Kiro S.à r.l.») et (iii) M. Marc Friob, ayant son adresse au 82, An den Jenken, L-4745 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg en faveur de Selama S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 82, An den Jenken, L-4745 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.769 («Selama S.à r.l.»);

3. Annulation des Actions Privilégiées ainsi que de la réserve indisponible constituée à cet effet en vertu de l'article 49-8 5° de la Loi;

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000) représenté par un million huit cent soixante-dix mille soixante-dix-huit (1.870.078) actions ordinaires et quarante-trois mille soixante-dix-huit (43.078) actions privilégiées sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, libérées intégralement. Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont et resteront nominatives. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi et les présents statuts. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts. Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des titres

participatifs sans droit de vote, ni droit aux dividendes (ci-après les «Titres Participatifs»). Le Conseil d'Administration définira les droits attachés aux Titres Participatifs lors de leur émission»; et

5. Divers.

IV. L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), par la création et l'émission de neuf cent cinquante-six mille cinq cent soixante-dix-huit (956.578) nouvelles actions ordinaires sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a pris acte de la renonciation à leur droit de préférentiel de souscription de H.L.R. S.A. et Kiro S.à r.l. et de M. Marc Friob en faveur de Selama S.à r.l..

Souscription - Libération

L'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription des neuf cent cinquante-six mille cinq cent soixante-dix-huit (956.578) nouvelles actions ordinaires comme suit:

- 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 31, Kohlenberg, L-1870 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.199, par son mandataire, a déclaré souscrire à trente mille neuf cent soixante et onze (30.971) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de quatre-vingt mille, neuf cent quarante-deux euros et vingt et un centimes (EUR 80.942,21), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-quatre mille neuf cent onze euros et cinquante-trois centimes (EUR 164.911,53), par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-quatorze centimes (EUR 245.853,74);

- Ardec S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 30, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 9.599, par son mandataire, a déclaré souscrire à deux cent dix mille quatre-vingt-neuf (210.089) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de cinq cent quarante-neuf mille soixante-trois euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 549.063,88), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million cent dix-huit mille six cent soixante-deux euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 1.118.662,94) par un apport en numéraire d'un montant total d'un million six cent soixante-sept mille sept cent vingt-six euros et quatre-vingt-deux centimes (EUR 1.667.726,82);

- Carfran S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, Am Kepbrill, L-8274 Kehlen, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.041, par son mandataire, a déclaré souscrire à dix mille trois cent vingt-quatre (10.324) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de vingt-six mille neuf cent quatre-vingt-un euros et soixante centimes (EUR 26.981,60), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinquante-quatre mille neuf cent soixante-douze euros et vingt-neuf centimes (EUR 54.972,29), par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-un mille neuf cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 81.953,89);

- Tago S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11, rue J.-P. Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.077, par son mandataire, a déclaré souscrire à deux cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt (273.580) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de sept cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quarante-sept centimes (EUR 714.996,47), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent cinquante-six mille sept cent trente-quatre euros et dix centimes (EUR 1.456.734,10), par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent soixante et onze mille sept cent trente euros et cinquante-sept centimes (EUR 2.171.730,57);

- Violino S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.813, par son mandataire, a déclaré souscrire à deux cent soixante-treize mille cinq cent quatre-vingt (273.580) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de sept cent quatorze mille neuf cent quatre-vingt-seize euros et quarante-sept centimes (EUR 714.996,47), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million quatre cent cinquante-six mille sept cent trente-quatre euros et dix centimes (EUR 1.456.734,10), par un apport en numéraire d'un montant total de deux millions cent soixante et onze mille sept cent trente euros et cinquante-sept centimes (EUR 2.171.730,57);

- Jefeco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue Lefèvre, L-1952 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.008, par son mandataire, a déclaré souscrire à trente mille neuf cent soixante et onze

(30.971) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de quatre-vingt mille neuf cent quarante-deux euros et vingt et un centimes (EUR 80.942,21), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent soixante-quatre mille neuf cent onze euros et cinquante-trois centimes (EUR 164.911,53), par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-cinq mille huit cent cinquante-trois euros et soixante-quatorze centimes (EUR 245.853,74);

- Société Civile Koppes, une société civile de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 1.908, par son mandataire, a déclaré souscrire à soixante-douze mille deux cent soixante-six (72.266) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 188.865,95), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-quinze euros et quarante-trois centimes (EUR 384.795,43), par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-treize mille six cent soixante et un euros et trente-huit centimes (EUR 573.661,38);

- Selama S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 82, An den Jenken, L-4745 Pétange, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.769, par son mandataire, a déclaré souscrire à vingt et un mille neuf cent trente-trois (21.933) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de cinquante-sept mille trois cent vingt et un euros et soixante-deux centimes (EUR 57.321,62), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent seize mille sept cent quatre-vingt-six euros et soixante-quatorze centimes (EUR 116.786,74), par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-quatorze mille cent huit euros et trente-six centimes (EUR 174,108.36);

- François Braun, ayant son adresse au 1, Am Kepbrill, L-8274 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg, par son mandataire, a déclaré souscrire à onze mille six cent neuf (11.609) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de trente mille trois cent trente-neuf euros et quatre-vingt-dix-sept centimes (EUR 30.339,97), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de soixante et un mille huit cent quatorze euros et cinquante centimes (EUR 61.814,50), par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-douze mille cent cinquante-quatre euros et quarante-sept centimes (EUR 92.154,47); et

- Jean-Marc Kieffer, ayant son adresse au 1, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, par son mandataire, a déclaré souscrire à vingt et un mille deux cent cinquante-cinq (21.255) nouvelles actions ordinaires, et les libérer intégralement pour un montant de cinquante-cinq mille cinq cent quarante-neuf euros et soixante-deux centimes (EUR 55.549,62), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cent treize mille cent soixante-seize euros et quatre-vingt-quatre centimes (EUR 113.176,84), par un apport en numéraire d'un montant total de cent soixante-huit mille sept cent vingt-six euros et quarante-six centimes (EUR 168.726,46).

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'annuler les Actions Privilégiées actuellement détenues par la Société, et de facto la réserve indisponible constituée à cet effet en vertu de l'article 49-8 5° de la Loi.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par un million huit cent soixante-dix mille soixante-dix-huit (1.870.078) actions ordinaires et quarante-trois mille soixante-dix-huit (43.078) actions privilégiées sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, libérées intégralement. Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont et resteront nominatives. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la Loi et les présents statuts. Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'AGE statuant comme en matière de modification des Statuts. Le Conseil d'administration est autorisé à émettre des titres participatifs sans droit de vote, ni droit aux dividendes (ci-après les «Titres Participatifs»). Le Conseil d'Administration définira les droits attachés aux Titres Participatifs lors de leur émission».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1271. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099120/169.

(120136637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Firstwood Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.543.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth of July.

Before Us, Maître Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Firstwood Holdings Lux S.à r.l., a Company organized as a Société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under registration process with the Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Thierry Drinka, its Manager, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Firstwood Investments Lux S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by (i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate, (ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and (iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances, such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at GBP 13,000 (thirteen thousand British Pounds), represented by 500 (five hundred) shares of GBP 26 (twenty-six British Pounds) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. Shares may not be transferred inter vivos to shareholders or non shareholders unless members representing all of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a unanimous resolution of the shareholders.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in place the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company, as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or by any other suitable telecommunication/electronic means another person, as his proxy, who need not be shareholder.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever the majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders, which may be distributed to the shareholders pro-rata (in accordance with their respective participations in the share capital of the Company) unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the Company unless otherwise provided in an agreement among the shareholders to be entered into from time to time.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown to the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2012.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by First-wood Holdings Lux S.à r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of GBP 13,000 (thirteen thousand British Pounds) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration,

a. Mr Jerome Silvey, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA,

b. Mr Thierry Drinka, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg,

c. Mrs Peggy Murphy, born in Metz (France) on January 23, 1972, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, and in faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Firstwood Holdings Lux S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation, ici représentée par son Gérant Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 6 rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination sociale de la société sera «Firstwood Investments Lux S.à r.l.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à GBP 13.000 (treize mille Livres Sterling) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 26 (vingt-six Livres Sterling) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un associé ou à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à l'unanimité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité des gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour les tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserait tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société, en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décision des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Tout associé peut agir lors d'une assemblée générale par désignation écrite ou par fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen approprié de télécommunication/électronique d'une autre personne, qui constitue son mandataire, et qui n'a pas besoin d'être un associé.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou téléphone.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelque soit la portion du capital représenté.

Toutefois, si les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés au prorata de leur participation respective au capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes

- (i) Sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance,
- (ii) Il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire,
- (iii) La décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés réunis en assemblée générale,
- (iv) Une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créateurs de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Firstwood Holdings Lux S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de GBP 13,000 (treize mille Livres Sterling) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée

a. M Jerome Silvey, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, USA.

b. M Thierry Drinka, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle 6 rue Julien Vesque, L- 2668 Luxembourg.

c. Mme Peggy Murphy, née à Metz (France) le 23 janvier 1972, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. LAC/2012/35659. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099258/394.

(120136632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

General Sodex Gemini Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 39.542.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 30 juillet 2012

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

2. Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PENNING, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

3. Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, demeurant à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, est renouvelé pour une durée de six années.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

4. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B119162, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Robert ELVINGER, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012099296/27.

(120136666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

GELF European Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 122.752.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099294/10.

(120136726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.469.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Société datée du 31 juillet 2012 que:

(i) le mandat des membres du conseil de surveillance de la Société suivants a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'année 2013:

- Patrick Moinet;
- Olivier Liegeois; et
- Benoît Bauduin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099443/16.

(120136691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

SEVENTEEN Rue du Nord S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.488.

—
Extrait de la réunion de l'associé commandité du 30 juillet 2012

Après délibérations, Les gérants ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

Décision a été prise de rayer le mandat du Conseil de Surveillance à partir de ce jour pour:

- M. Alexandre BENOY, résidant professionnellement au
45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- M. Jean-Marie BODEN, résidant professionnellement au
45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
- M. Jeannot DIDERRICH, résidant professionnellement au
45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

2^{ème} résolution:

Décision a été prise de nommer le nouveau conseil de surveillance à savoir:

- Madame Visaka KIMARI, née le 21 mars 1961 à Phnom-Penh, Cambodge, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Monsieur Thomas DÜRR, né le 12 septembre 1961 à Bâle, Suisse, résidant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Madame Nathalie HISSETTE, née le 10 septembre 1963 à Saint-Leger, Belgique, résidant au 44, rue d'Itzig, L-5852 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Leur mandat arrivera à échéance en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012099695/28.

(120136628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 11 juin 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 11 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de Monsieur Robert Jan Schol, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 11 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de Monsieur Frederik van Tuyll van Serooskerken, avec adresse professionnelle au 99, Queen's Road Central, The Center, étage 31/F, CHN-99999 Hong Kong en tant qu'administrateur de la société avec effet au 11 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de madame Maria Christina van der Sluijs-Plantz, avec adresse professionnelle au 1, parnassustoren - Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas en tant qu'administrateur de la société avec effet au 11 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Renouvellement du mandat de PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire aux comptes de la société avec effet au 11 juin 2012 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Pour la Société

Robert Jan Schol

Administrateur

Référence de publication: 2012099506/29.

(120136668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Miura Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 97.865.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2011 tenue à 9.00 heures le 11 juin 2012

Extrait des résolutions

- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- Gestion & Administration SA, Company nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street Lev. 2, Apia, WS Samoa Occidentales;

Administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'année 2012 et jusqu'à l'assemblée générale à être tenue en 2013;

Référence de publication: 2012099528/22.

(120136667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Projectswiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.932.

L'unique Associé de Projectswiss S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012099582/21.

(120136696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**PHM Investment Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PHM Topco 17 S.à r.l.).**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.744.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012099597/11.

(120136730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Rouver Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.178.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012099624/13.

(120136189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

S.L.C.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 169.137.

Les statuts coordonnés au 26/07/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 02/08/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012099644/12.

(120136654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Redwall Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.682.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Redwall Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012099621/22.

(120136695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

River Melody Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.791.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de River Melody S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012099623/22.

(120136694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

RAFK Associés SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1248 Luxembourg, 41, rue de Bouillon.

R.C.S. Luxembourg B 151.021.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099626/10.

(120136636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Rouver Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 151.178.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 août 2012.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012099625/13.

(120136485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Rebalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 73.674.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 30/04/2012 n° L120069666

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099629/10.

(120136293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Royal Eight Ball S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 16, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 41.433.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012099633/13.

(120136931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

**Global Blue Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Globetrotter Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 168.792.

EXTRAIT

En date du 13 juin 2012, l'associé unique de la Société, SL Globetrotter, L.P., a cédé toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales qu'il détient dans la Société, à Globetrotter Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.284.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012099846/18.

(120136475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

S.P.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 102.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099645/9.

(120136412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 31 juillet 2012

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Ramsay Abdallah EL KHOURY, demeurant professionnellement 1, Al-Arz, Saifi, BP11-1036, Beyrouth 1107 2070, Liban, administrateur - délégué, Président;
- Madame Doris EL KHOURY, demeurant professionnellement 1, Al-Arz, Saifi, BP11-1036, Beyrouth 1107 2070, Liban;
- Madame Youmna EL KHOURY, demeurant Villa Khoury, RL - BP11-1036 Yarzé, Liban.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099707/20.

(120136615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sampan Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 109.457.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Sampan Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,
- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012099647/22.

(120136692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

S.P.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 102.198.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie le 31 juillet 2012 que le mandat de Monsieur Jérôme GUEZ de sa fonction de commissaire aux comptes est renouvelé. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques BARET
Administrateur délégué

Référence de publication: 2012099646/12.

(120136527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 164.950.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 24. Juli 2012

Am 24. Juli 2012 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt dreihundertsiebentausendeinhundertfünfunddreißig Euro (EUR 307.135,00) und ist in einen (1) Komplementäranteil, der durch den Komplementär gehalten wird, sowie dreihundertsiebentausendeinhundertvierunddreißig (307.134) Kommanditanteile, von jeweils einem Euro (EUR 1,00), eingeteilt. Die Kommanditanteile sowie der Anteil des Komplementärs wurden vollständig eingezahlt.“

Luxemburg, den 02. August 2012.
WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.
Unterschrift

Référence de publication: 2012099730/20.

(120136561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sargos Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 109.456.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Sargos Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Sargos Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia
Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012

Signature
Gérant

Référence de publication: 2012099649/22.

(120136722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Saturn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 123.509.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Saturn Properties S.à r.l. prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Saturn Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012099650/22.

(120136721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Seindorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.689.

—
 Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012099654/10.

(120136460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sensity, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 170.521.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und zwölf, den zwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, Notar mit Amtswohnsitz in Luxembourg.

Sind erschienen:

1.- Claudia Eustergerling Design S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2725 Luxemburg, 3, rue Nicolas Van Werveke, (RCS Luxembourg B 165601), hier vertreten durch Frau Claudia Eustergerling, gérant unique, wohnhaft in L-1145 Luxemburg, 25, rue des Aubépines.

2.- Herr Guido Wolff, Master of Arts in Design, wohnhaft in L-9706 Clervaux, 1, route de Bastogne, Luxembourg, geboren in Heerlen, am 13. August 1975.

3.- Herr Marcel Peter Befort, Diplom Designer (FH), wohnhaft in D-54457 Wincheringen, Triererstraße 1, Deutschland, geboren in Trier, am 14. September 1980.

Diese Komparenten ersuchen den amtierenden Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringungen von Beratungs- und Gestaltungsleistungen in allen Design Bereichen, Designmanagement, Kommunikation; sowie Marken-, Service- und Produktentwicklung. Dies beinhaltet die Realisierung und die Kommerzialisierung zu den oben aufgeführten Bereichen.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen. Auch kann sie sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbeschränkte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen "Sensity".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxembourg. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss einer Generalversammlung der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 12.750,00) und ist eingeteilt in 102 Geschäftsanteile zu je einhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 125,00).

Art. 7. Das Kapital kann jederzeit, unter den gesetzlichen Bedingungen, abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Anteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 9. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Sie können unter Lebenden nur mit der Zustimmung aller Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile nur mit der Zustimmung der überlebenden Gesellschafter an Nichtgesellschafter übertragen werden.

Art. 10. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 11. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Art. 12. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden. Die Generalversammlung der Gesellschafter bestimmt die Befugnisse der Geschäftsführer.

Art. 13. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 14. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich, wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 16. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen, und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 17. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 18. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Art. 19. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am einunddreißigsten Dezember zweitausenddreizehn.

Zeichnung und Einzahlung

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

- 1.- Claudia Eustergerling Design S.à r.l., 34 (vierunddreissig) Anteile (EUR 4.250,00)
- 2.- Herr Guido Wolff, 34 (vierunddreissig) Anteile (EUR 4.250,00)

3.- Herr Marcel Befort, 34 (vierunddreissig) Anteile (EUR 4.250,00)

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendsiebenhundertfünfzig Euro (EUR 12.750,00) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen und was vom Notar ausdrücklich festgestellt wird.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf EUR 1.200.- abgeschätzt.

Außerordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei festgesetzt.

2. Frau Claudia Eustergerling, vorgeannt, geboren in Ahlen (D), am 3. Dezember 1976, wird auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer ernannt.

3. Herr Guido Wolff, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zum technischen Geschäftsführer ernannt.

4. Herr Marcel Befort, vorgeannt, wird auf unbestimmte Dauer zum administrativen Geschäftsführer ernannt.

5. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Im übrigen hat der Geschäftsführer, auf dessen Qualifikationen die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft beruht („technischer Geschäftsführer“), eine zwingende Mitzeichnungsbefugnis in all den Dingen, die im Zusammenhang mit der Niederlassungserlaubnis stehen.

6. Die Adresse der Gesellschaft lautet:

42, rue de Hollerich

L-1740 Luxemburg

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. EUSTERGERLING, G. WOLFF, M.P. BEFORT und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35602. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 1. August 2012.

Référence de publication: 2012099655/104.

(120136089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Slavinvest Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.083.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012099660/10.

(120135994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sphinx Luxco A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.906.

Les comptes annuels pour la période du 30 septembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099665/11.

(120136120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Société Civile Immobilière de Helfent, Société Civile.

Siège social: L-8077 Bertrange, 238C, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 1.676.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012099661/10.

(120136418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Société Financière de l'Eridan SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 40.839.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02.08.2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012099662/12.

(120136932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sphinx Luxco B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.910.

Les comptes annuels pour la période du 30 septembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099666/11.

(120136118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sphinx Luxco C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 137.765,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 163.923.

Les comptes annuels pour la période du 30 septembre 2011 (date de constitution) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012099667/11.

(120136119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sageco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 30.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012099675/10.

(120136086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Gordon Gambro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.244.

—
Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 juin 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 juillet 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012099847/13.

(120136311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Sun Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.806.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 20 Juillet 2012

L'unique Associé de Sun Properties S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Sjors van der Meer, né le 31 Octobre 1978 à Utrecht (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012,

- de nommer Xavier De Cillia né le 11 Avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 20 juillet 2012.

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Xavier De Cillia

Christelle Ferry

Luxembourg, le 20 Juillet 2012.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012099673/22.

(120136720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.

Salp Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 71.694.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012099676/9.

(120136925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2012.
